



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230327-2023_034-DE

SLOW

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mars deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socioculturel de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mars 2023
Délibération n° 2023-03-034

Affectation du résultat 2022 du budget annexe « SPANC »

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 20

Nombre de votants : 27

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU,
M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

L'exécution du budget annexe SPANC 2022 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 9 722,41 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 30 010,59 €. Au total le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement s'établit à 39 733,00 € qu'il convient d'affecter.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 1 516,34 €.

Le résultat de fonctionnement peut donc librement être affecté à la section de fonctionnement en totalité car nous n'avons pas de déficit d'investissement à couvrir.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 018-200000933-20230327-2023_034-DE

BUDGET ANNEXE SPANC	
Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement de clôture	39 733,00
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes-à-réaliser)	-
Résultat global de clôture	39 733,00
Affectation du résultat sur 2023	
Au compte 1068 - excédent de fonctionnement affecté en investissement	-
R 002 - report à nouveau de fonctionnement	39 733,00

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2023,

Considérant les résultats constatés,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : REPREND le résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement de 39 733,00 € en report d'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) au budget primitif 2023 du budget annexe SPANC.

Article 2 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme

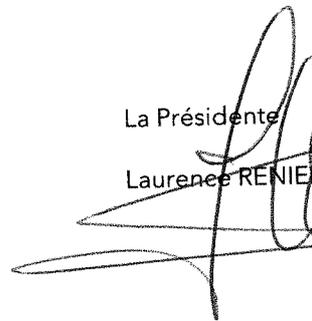
Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN



La Présidente

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.